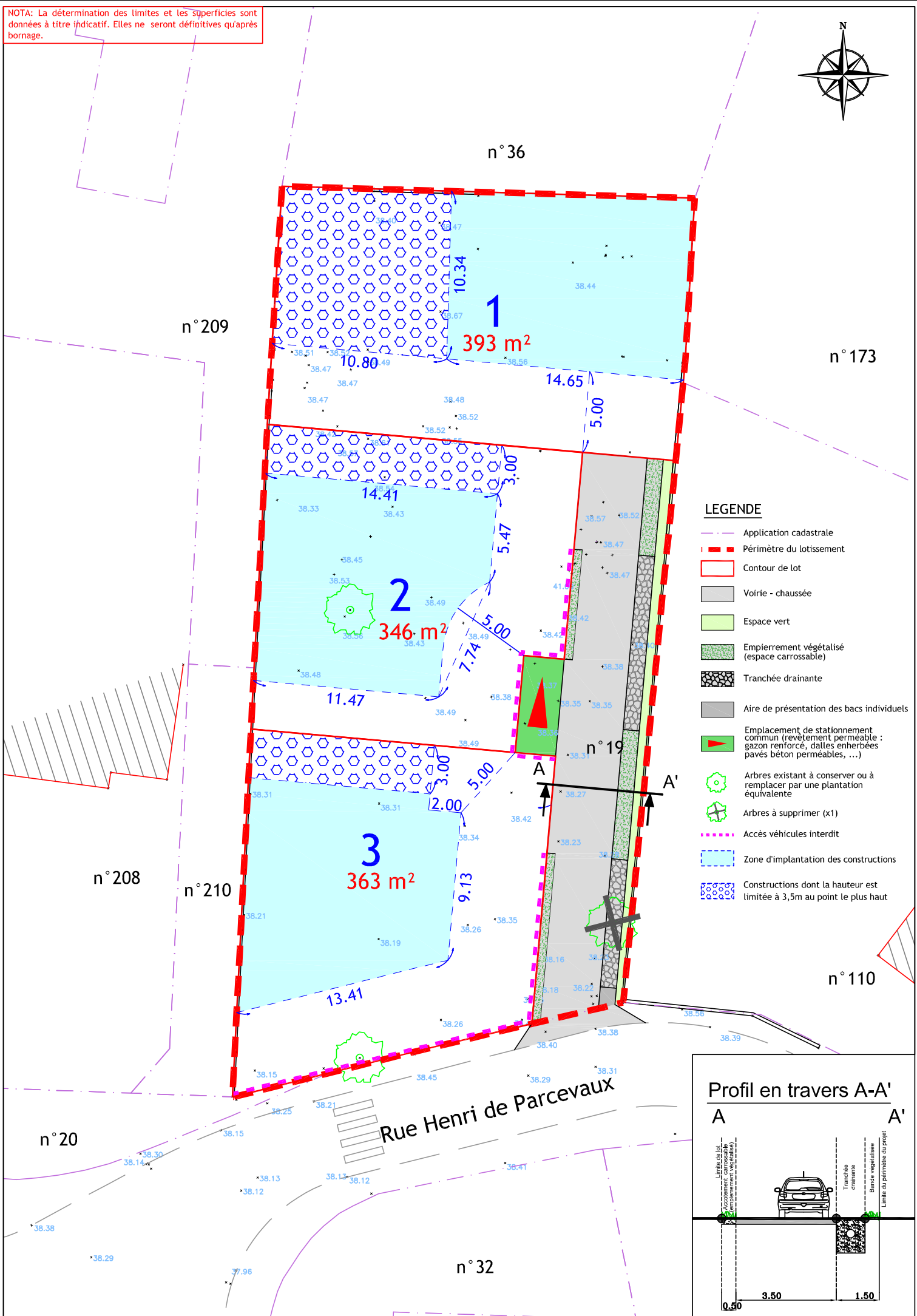
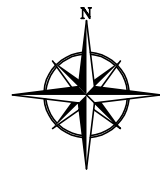


NOTA: La détermination des limites et les superficies sont données à titre indicatif. Elles ne seront définitives qu'après bornage.



**LEGENDE**

- Application cadastrale
- Périmètre du lotissement
- Contour de lot
- Voirie - chaussée
- Espace vert
- Empierrement végétalisé (espace carrossable)
- Tranchée drainante
- Aire de présentation des bacs individuels
- Emplacement de stationnement commun (revêtement perméable : gazon renforcé, dalles enherbées pavés béton perméables, ...)
- Arbres existants à conserver ou à remplacer par une plantation équivalente
- Arbres à supprimer (x1)
- Accès véhicules interdit
- Zone d'implantation des constructions
- Constructions dont la hauteur est limitée à 3,5m au point le plus haut

